



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
à des fins commerciales
Terrasse – Jardinière - Étalage - Chevalet - Présentoir – Distributeur de
boissons - Rôtissoire – Cycle – Appareil à crêpes/gaufres/glaces

DATE DE REMISE DU DOSSIER :

NOM DE L'ETABLISSEMENT.....
ADRESSE.....
N° DE TELEPHONE.....
E MAIL.....
TYPE D'ACTIVITE.....
N° REGISTRE DU COMMERCE.....
FORME JURIDIQUE (SA, SARL, ...).....

GERANT OU EXPLOITANT

NOM ET PRENOM.....
ADRESSE PERSONNELLE.....
.....
N° DE TELEPHONE.....
E MAIL.....

**PERSONNE EN CHARGE D'ACQUITTER LA REDEVANCE D'OCCUPATION DE LA VOIE
PUBLIQUE**

QUALITE.....
NOM – PRENOM.....

PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR (obligatoirement)

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Kbis émanant du greffe du tribunal de commerce de moins de 3 mois | <input type="checkbox"/> |
| 2. Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation de moins de 3 mois | <input type="checkbox"/> |
| 3. Photo récente de l'établissement | <input type="checkbox"/> |
| 4. Photos du/des mobiliers, matériels, appareils faisant partie de la demande | <input type="checkbox"/> |

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....agissant en qualité de.....sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public :

- Une terrasse
- Une jardinière
- Un étalage
- Un chevalet
- Un présentoir
- Un distributeur de boissons
- Une rôtissoire
- Des deux ou trois roues
- Un appareil à glace
- Un appareil de fabrication de crêpes, gaufres, etc
- A compter du :.....

Nature des produits présentés à la vente :.....

Longueur de la façade de l'établissement :m.

Largeur du trottoir :m.

DETAIL DES INSTALLATIONS SOUHAITEES DANS LE DOMAINE PUBLIC

TERRASSE/JARDINIERE/ETALAGE/CHEVALET/PRESENTOIR/DISTRIBUTEUR DE BOISSONS/ROTISSOIRE/ 2 OU 3 ROUES/APPAREIL A GLACES/A CREPES/A GAUFRES/AUTRES

TERRASSE	Nombre	Couleur	Matériaux de fabrication
Tables			
Chaises			
Porte-Menu			
Parasol			
Dimension des parasols : circonférence :			hauteur :
Nombre de point d'éclairage :.....			

Dispositifs	Nombre	Couleur	Dimensions			Matériaux utilisés
			Hauteur	Largeur	Longueur	
JARDINIERE						
ETALAGE						
CHEVALET						
PRESENTOIR						

DISTRIBUTEUR DE BOISSONS

chaudes

fraîches

Nombre.....

Appareils utilisés.....

ROTISSOIRES

Typologie électrique : **broches** **balancelles** **autres** (indiquer :)

Dimensions : Hauteur.....m Largeur.....m Longueur.....m

Fréquence d'occupation hebdomadaire : nombre de jours/semaine et indiquer les jours.....

.....

CYCLES

Typologie : **bicyclettes** **mobylettes** **3 roues**

Nombre de cycles exposés à la vente :Utilisés pour livraison professionnelle :

APPAREIL A CREPES/GAUFRES/GLACES/AUTRES

Typologie électrique : **crêpes** **gaufres** **glaces** **autres** (indiquer :)

Dimensions : Hauteur.....m Largeur.....m Longueur.....m

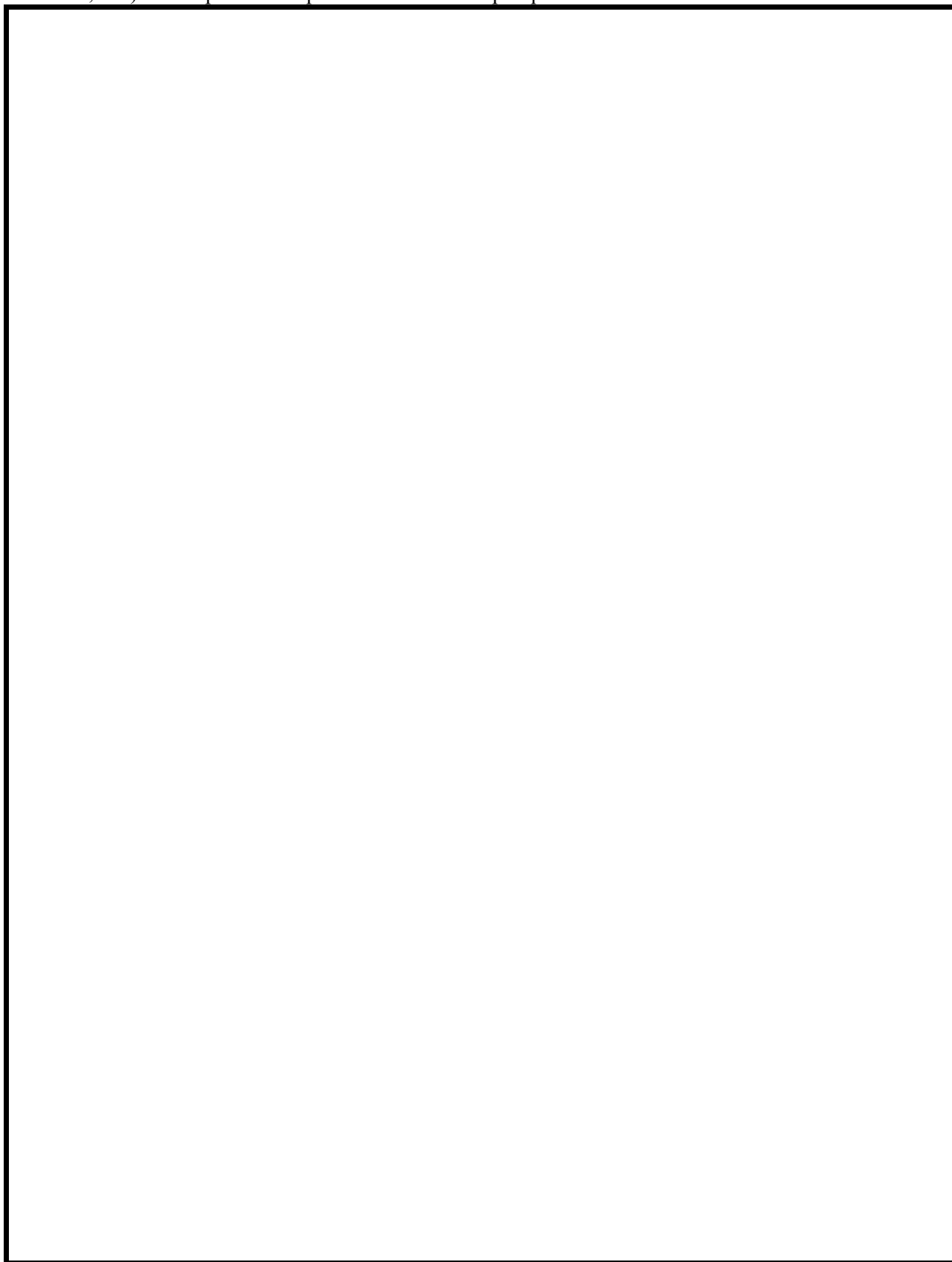
Fréquence d'occupation hebdomadaire : nombre de jours/semaine et indiquer les jours.....

.....

Autres (préciser).....

PLAN DETAILLE

Plan détaillé ci-dessous (comportant le nom des rues, leurs commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs, etc.) de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.



Un agent municipal fixera un rendez-vous sur place avec le demandeur pour définir le périmètre occupé

AVERTISSEMENT

- Les autorisations délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente de fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- En cas de vente du commerce, le cédant s'oblige à en informer la mairie et à informer le preneur de son obligation de demander une autorisation d'occupation de l'espace public à des fins de commerce ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement ;
- L'étalage, la terrasse, les appareils électriques (rôtissoires, distributeurs de boissons chaudes ou froides, de glaces, etc.) doivent être nettoyés quotidiennement et maintenus en état continu de propreté et de sécurité et les installations électriques régulièrement entretenues ;
- La responsabilité du gérant est engagée, s'il est à l'origine de dégradations, de salissures, de nuisances sonores, d'atteinte à la dignité humaine, sur la voie publique.
- Toute occupation de l'espace public doit être conforme à la Loi et aux règlements locaux en vigueur.
- Toute demande d'occupation du domaine public dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, est soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.
- Toute demande de fixation au sol est soumise à autorisation préalable des services municipaux. Un rendez-vous sur place est obligatoire pour présentation du projet. La présence des services municipaux est également obligatoire pour le démontage dans les règles de l'art des structures fixées au sol.
- **Terrasses et Étalages** : Le non respect des emprises autorisées par arrêté municipal entraînera le paiement d'une redevance supplémentaire : *5,00 € / m² / jour*

A MONTLUCON le :

Signature du demandeur :